copie conforme à l'original
le 26/01/2024

ABD Renova

Sasu au capital de 1 000 €

646, route des Digues

14123 Fleury-sur-Orne

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive

L'an deux mille vingt-trois
Le 26/01/2024
A 18h30

L'associé de la Société d'actions simplifiées unipersonnelle ABD Renova au capital de mille euros, divisé en cent actions, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive.

- Abdel, Illah BAIS, demeurant 47 rue Bourdet, 14600 Honfleur, né le 10/10/2002 à Le Chesnay, de nationalité française, célibataire.

A présenté ainsi qu'il suit les statuts de la société à actions simplifiées unipersonnelle ABD Renova devant exister avec elle et toute autre personne qui viendrait ultérieurement à acquérir la qualité d'associé.

L'associé étant présent, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tient pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Adoption des statuts de la société
- 2. Nomination du Président
- 3. Pouvoir de signatures bancaires
- 4. Pouvoir

<u>Première résolution</u> : Adoption des Statuts

Après lecture des statuts,

La résolution est adoptée unanimement.

Deuxième résolution : Nomination du Président

Abdel BAIS, demeurant 47 rue Bourdet, 14600 Honfleur est nommé président, pour une durée de cinq ans.

Il exercera ses fonctions dans le respect des lois en vigueur et des dispositions prévues par les statuts. Il a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité lui en interdisant l'exercice.

La résolution est adoptée unanimement.

Troisième résolution : Signatures compte bancaire

Il est donné pouvoir à Abdel BAIS d'ouvrir un ou plusieurs comptes bancaires, ainsi qu'autorisation de signature est donné à lui sur tous les comptes bancaires.

La résolution est adoptée unanimement.

Quatrième résolution : Pouvoirs

L'associée confère tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

La résolution est adoptée unanimement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associée après lecture.

